

**« Unité de Fabrication de Médicaments » dite « Unimed »**  
Société Anonyme au capital de 29.250.000 DT  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse  
RC : B 117421996 - MF : 020190 J/A/M/ 000 - N° affiliation CNSS : 134571-32

## **Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 11H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture du rapport du conseil d'administration relatif au projet d'augmentation de capital par incorporation des réserves.*
2. *Autorisation pour l'augmentation de capital et changement de l'article 7 des statuts.*
3. *Pouvoirs pour formalités*

*Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».*

*Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux des assemblées sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.*

*Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.*

*Tous les documents concernant l'assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.*

## *Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire*

*Messieurs les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments » sont invités à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 23/05/2017 à 10H.00 à l'hôtel « Mövenpick » sis à Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.*
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2016 ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées,*
- Affectation des résultats.*
- Distribution des dividendes.*
- Pouvoirs pour formalités.*

*Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « Unité de Fabrication de Médicaments ».*

*Les actionnaires pourront assister personnellement aux travaux des assemblées sur simple justification de leurs identités (carte d'identité nationale) ou se faire représenter par un mandataire, moyennant un mandat spécial revêtu de leurs signatures légalisées.*

*Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.*

*Tous les documents concernant l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.*